



Légende

-  Zone réservée cantonale (Décision du Conseil d'Etat du)
-  Parcellaire
-  Bâtiment
-  Limite communale

Homologué par le Conseil d'Etat
 en séance du 1.0 NOV. 2021

Droit de sceau: Fr.

L'atteste:
 Le chancelier d'Etat:

